

UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

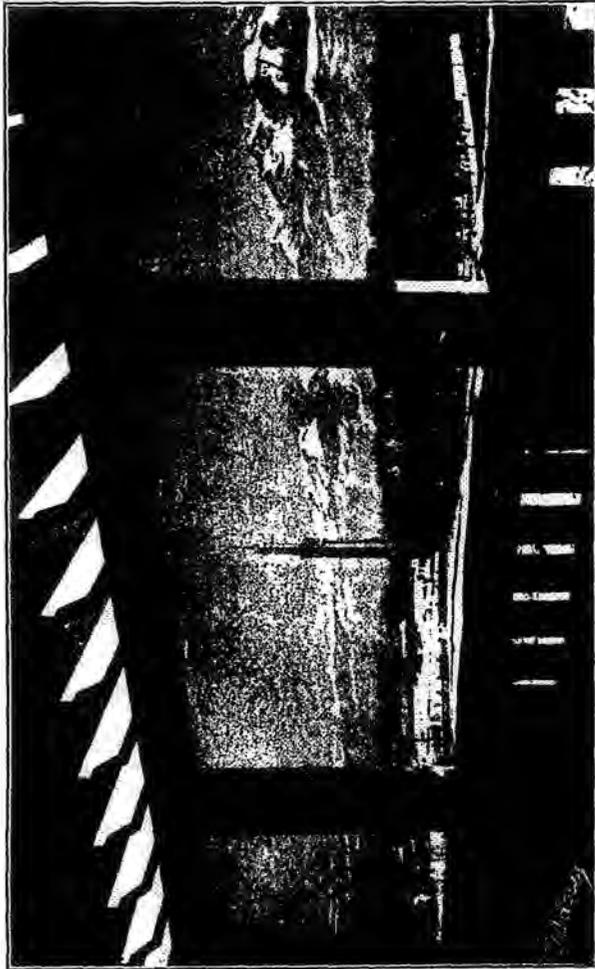
LIVRET
DE
L'ÉTUDIANT

1949-1950



IMPRIMERIE KLUFF
Cours Jean-Jaurès, GRENOBLE

100



GRENOBLE — LE PARC DE L'EXPOSITION

FACULTÉ DE DROIT

Palais de l'Université, place de Verdun

Téléphone : 6-49

ADMINISTRATION

Doyen

M. JEANNENEY (Jean-Marcel), Professeur d'Economie politique,
6, place Gustave-Rivet. Tél. : 39-00.

Doyen honoraire

M. REBOUD (Paul) 〇 ㊦ ㊦ ㊦ ㊦, Professeur honoraire,
12, rue de Belgrade. Tél. : 30-10.

Assesseur du Doyen

M. DESBOIS (Henri) ㊦, Professeur de Droit civil,
18, rue Hébert. Tél. : 50-42.

Secrétariat

- M. GRENIER (René) $\bar{\bar{A}}$ I $\bar{\bar{A}}$, Secrétaire, La Ponatière sur Echtrolles (Isère),
 M^{me} CARON (Andrée), Agent de Bureau, 5, rue Génissieu.
 M^{me} BARBIER (Colette), employée, 35, boulevard Clemenceau.
 M^{me} AILLOUD (Janine), employée, 1, place des Tilleuls.

Appariteur

- M. BERGE (Alphonse) $\bar{\bar{A}}$ A $\bar{\bar{A}}$, 11, rue du Phalanstère.

Cabinet du Doyen :

Palais de l'Université, rue Général-Marchand.
 Le Doyen reçoit le mardi de 15 h. à 16 h. ou sur rendez-vous.

Bureaux du Secrétariat :

Palais de l'Université, place de Verdun. Tél. : 6-49.
 Le Secrétaire reçoit les étudiants de 10 h. à 11 heures.
 Les bureaux du Secrétariat sont ouverts de 9 h. 30 à 11 h. 30.
 Les Etudiants sont priés de joindre à toute correspondance adressée au Doyen ou au Secrétaire de la Faculté une enveloppe timbrée.

CORPS ENSEIGNANT

Professeurs

MM.

- DESBOIS (Henri) I $\bar{\bar{A}}$, Professeur de Droit civil, Assesseur du Doyen, Directeur de l'Institut Commercial, 18, rue Hébert. Tél. : 50-42.
 DIDIER (Noël) I $\bar{\bar{A}}$, Professeur d'Histoire du Droit, 6, quai de France. Tél. : 16-17.
 LEVASSEUR (Georges) A $\bar{\bar{A}}$, Professeur de Droit Criminel, 28, rue Gay-Lussac. Tél. : 44-44.
 JEANNENEY (Jean-Marcel), Professeur d'Economie politique, Doyen, 6, place Gustave-Rivet. Tél. : 39-00.
 MOSSÉ (Robert) $\bar{\bar{A}}$ A $\bar{\bar{A}}$, Professeur d'Economie politique, rue des Alpines. Tél. : 5-28.
 MATHIOT (André), Professeur de Droit administratif, Directeur de l'Institut d'études politiques, 65, cours Jean-Jaurès. Tél. : 45-79.
 COLLIARD (Claude-Albert), Professeur de Droit international, Directeur de l'Institut juridique de la Houille Blanche, 12, cours de la Libération. Tél. : 52-16.
 GIVORD (François), Professeur de Droit civil, 2, rue Général-Durand. Tél. : 42-58.
 TUNC (André), $\bar{\bar{A}}$, Professeur de Droit commercial, détaché au Fonds monétaire international, 1818 H Street N W Washington 6, DC. (U.S.A.).
 BARTOLI (Henri) O. Res., Professeur, Chargé de cours d'Economie politique, à Montmélian (Savoie).

Professeurs honoraires

MM.

- BASDEVANT (Jules) O $\bar{\bar{A}}$ I $\bar{\bar{A}}$, Membre de l'Institut, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris, Président de la Cour internationale de Justice, 1, rue Cassini, Paris-14°. Tél. : Odéon 12-42.
 BESSON (André) I $\bar{\bar{A}}$, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 16, rue de Sèvres, Paris-7°. Tél. : Littré 53-37.

- BEUDANT (Robert) O * ̄ I ̄, Correspondant de l'Institut, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Strasbourg, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, 40, boulevard des Invalides, Paris-7°.
- CHEVALLIER (Jean-Jacques) ̄ I ̄, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 45, avenue du Cottage, Bourg-la-Reine (S.-et-O). Tél. : Rob. 18-65.
- DAVID (René) * ̄, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 2, rue Léon-Vaudoyer, Paris-7°. Tél. : Seg. 69-52.
- DUQUESNE (Joseph) C * I ̄, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Strasbourg, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, 21, rue Monsieur, Paris-7°.
- ESCARRA (Jean) O * ̄ 14-18 et 39-45 I ̄, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, chargé de cours à l'Institut des Hautes études chinoises, 4, avenue Hoche, Paris-8°. Tél. : Carnot 67-70.
- GRANDCLAUDE (Maurice) I ̄, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 11, rue Cassette, Paris-6°.
- MAZEAUD (Léon) * ̄ O. Rés., Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 55, boulevard Lannes, Paris-16°. Tél. : Troc. 60-56.
- PEPY (André) * ̄ I ̄, Conseiller à la Cour de Cassation, 3, square du Thimerais, Paris-17°. Tél. : Eto. 37-16.
- REBOUD (Paul) O * ̄ I ̄, Doyen honoraire, 12, rue de Belgrade, Grenoble. Tél. : 30-10.
- ROUAST (André) O * ̄ I ̄, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Docteur honoris causa de la Faculté de Montréal, 70, rue d'Assas, Paris-6°. Tél. : Lit. 73-31.

Agrévés

MM.

- MAILLET (Jean), Agrégé, chargé de cours de Droit romain et d'Histoire du droit, 15, avenue Félix-Viallet.
- LAVAU (Georges), Agrégé, chargé de cours de droit public, 65, boulevard Gambetta.
- NERSON (Roger) ̄, Agrégé, chargé de cours de droit privé, 3, rue Félix Poulat, Tél. : 7-96.

Gore (François) agrégé - Droit commercial pénal ?
larguer
 Droit pénal
 Chargé de cours

M.

- TAREL (Jean) ̄, Docteur en Droit, Chargé de cours de Droit privé, 2, avenue Félix-Viallet. Tél. : 42-79.

DIPLOMES ET TITRES

Les diplômes et titres que l'on peut obtenir soit à la Faculté de Droit, soit dans les Instituts d'Université rattachés à cette Faculté, sont les suivants :

Diplômes et titres d'État

- Baccalauréat et licence en droit.
- Diplômes d'études supérieures de droit.
- Doctorat en droit.
- Doctorat ès Sciences économiques.
- Certificat de capacité en droit.
- Certificat d'aptitude à la profession d'avocat.

Diplômes et titres universitaires

- Doctorat de l'Université (droit).
- Certificat de sciences pénales.
- Certificat et Diplôme de l'Institut d'Enseignement commercial.
- Diplôme d'ingénieur commercial.
- Diplôme de l'Institut juridique de la Houille blanche.
- Diplôme de l'Institut d'Etudes politiques.

ENSEIGNEMENTS

Licence

Cours de première année

Droit civil (2 semestres).....	M. NERSON, Agrégé.
Droit romain (2 semestres).....	M. MAILLET, Agrégé.
Histoire du droit (2 semestres).....	M. DIDIER, Professeur.
Economie politique (2 semestres).....	M. BARTOLI, Professeur
Droit constitutionnel (1 semestre).....	M. LAVAU, Agrégé.

Cours de deuxième année

Droit civil (2 semestres).....	M. DESBOIS, Professeur.
Droit criminel (2 semestres).....	M. GIVORD, Professeur.
Droit administratif (2 semestres).....	M. MATHIOT, Professeur.
Economie politique (2 semestres).....	M. JEANNENEY, Professeur.
Droit romain (1 semestre).....	M. MAILLET, Agrégé.

Cours de troisième année

a) Cours obligatoires :

Droit civil (2 semestres).....	M. GIVORD, Professeur.
Droit commercial (2 semestres).....	M. TUNC, Professeur.
Droit international privé (1 semestre).....	M. LEVASSEUR, Professeur.
Procédure civile (1 semestre).....	M. TAREL, Chargé de cours.
Législation financière (1 semestre).....	M. COLLIARD, Professeur.

b) Cours dont deux doivent être choisis par l'Étudiant.

Votes d'exécution	M. N....
Droit commercial complémentaire	M. DESBOIS, Professeur.
Droit pénal spécial	M. N....
Droit social	M. LEVASSEUR, Professeur.
Droit international public	M. COLLIARD, Professeur.
Droit des pays d'Outre-Mer	M. LAVAU, Agrégé.
Droit public complémentaire	M. MATHIOT, Professeur.
Economie de la France d'Outre-Mer	M. BARTOLI, Professeur

Les cours de licence comportent 40 leçons par semestre, à raison de 3 leçons par semaine.

Ils commenceront le jeudi 3 novembre 1949.

Le second semestre commencera le 16 février 1950 et s'achèvera le 10 juin.

Conférences de licence

Douze conférences de droit civil et dix conférences sur chacune des autres matières sont organisées chaque semestre.

Les Étudiants sont tenus de participer aux travaux des conférences (loi du 30 octobre 1940). Une dispense totale ou partielle d'assiduité peut être accordée par le Doyen aux Étudiants qui justifient ne pouvoir participer à ces exercices en raison de leurs occupations professionnelles ou de leur éloignement.

Aucun Étudiant ne sera admis à se présenter aux examens s'il n'a pas suivi avec assiduité les conférences, sauf au cas de dispense d'assiduité ou d'excuse jugée valable par le Doyen (art. 4).

Les notes obtenues par les Étudiants pour leurs travaux de conférences sont communiquées au jury d'examen. Le jury chargé de statuer sur l'admissibilité peut, sur le vu de ces notes, prononcer l'admissibilité d'un candidat qui n'a pas obtenu la moyenne, le nombre de points exigés pour l'admission n'étant pas modifié (art. 5).

Des conférences facultatives d'entraînement à la parole en public sont en outre organisées.

Doctorat

Cours de doctorat

Droit civil	M. NERSON, Agrégé.
Histoire du Droit privé français.....	M. MAILLET, Agrégé.
Histoire du droit public français.....	M. DIDIER, Professeur.
Droit administratif	M. MATHIOT, Professeur.
Droit public et constitutionnel	M. LAVAU, Agrégé.
Droit international public	M. COLLIARD, Professeur.
Economie politique	M. MOSSÉ, Professeur.
Histoire des doctrines économiques.....	M. JEANNENEY, Professeur.
Statistique	M. MOSSÉ, Professeur.

Les cours de doctorat comportent 40 leçons annuelles à raison de deux par semaine.

Ils commenceront le lundi 14 novembre.

Conférences de doctorat

Des conférences facultatives de doctorat sont organisées à raison de deux heures chaque semaine pour la préparation du Diplôme d'études supérieures de droit privé et d'une heure chaque semaine pour la préparation de chacun des autres Diplômes d'études supérieures.

Capacité

Cours de première année

Droit civil (50 heures).....	M. TAREL, Chargé de cours.
Droit criminel (25 heures).....	M. LEVASSEUR, Professeur.
Droit public (25 heures).....	M. LAVAU, Agrégé.

Cours de seconde année

Droit civil (50 heures).....	M. NERSON, Agrégé.
Droit commercial (50 heures).....	M. TUNC, Professeur.
Procédure civile et voies d'exécution (25 heures)	M. TAREL, Chargé de cours.

Certificat d'aptitude à la profession d'avocat

Professeurs

Le rôle de l'avocat dans l'organisation judiciaire et la législation régissant la profession, en France et à l'étranger..	M. TAREL (Jean), Chargé de cours à la Faculté de Droit.
L'exercice de la profession d'avocat devant les juridictions pénales	M. ORSAT (Pierre), Avocat général.
Exercices pratiques sur le dépouillement du dossier, la plaidoirie et les débats à l'audience, la consultation orale et écrite.	M ^e LARDANT (Paul), Avocat à la cour, bâtonnier de l'Ordre.
Exercices pratiques sur les techniques de la procédure, la rédaction des actes et la préparation des affaires	M ^e DASPRE (Pierre), Avoué.

INSCRIPTIONS ET EXAMENS

Renseignements généraux

Immatriculation et inscriptions. — Immatriculation et inscriptions sont prises au Secrétariat de la Faculté dans les conditions indiquées sous la rubrique **Renseignements communs à toutes les Facultés.**

A la Faculté de Droit, les inscriptions sont trimestrielles. Le registre est ouvert aux dates suivantes :

— du 1^{er} au 20 novembre, inscriptions correspondant aux 1^{er} et 2^e trimestres;

— du 1^{er} au 15 mars, inscriptions correspondant aux 3^e et 4^e trimestres de l'année scolaire.

Les jeunes gens qui n'ont obtenu le diplôme de bachelier de l'Enseignement secondaire qu'en novembre, les Etudiants en droit reçus à leur examen en novembre, les Etudiants précédemment sous les drapeaux et mis en congé ou libérés sont admis à se faire inscrire dans les huit jours qui suivent leur réception ou leur libération.

Les inscriptions ne peuvent être prises ni par correspondance, ni par mandataire.

Inscriptions aux examens. — Pour la session de juin-juillet, les candidats doivent déposer au Secrétariat leur demande d'inscription à l'examen, en y joignant une enveloppe timbrée, en même temps qu'ils prennent les inscriptions du 2^e semestre (entre le 1^{er} et le 15 mars).

Pour la session d'octobre-novembre, cette demande doit être déposée au Secrétariat entre le 15 et le 25 septembre.

Pour la session de février (diplômes d'études supérieures) la demande doit être déposée entre le 15 et le 30 janvier.